

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La Conférence de Paris : la rupture est consommée. — Le sens véritable du projet anglais. — Verrons-nous s'achever bientôt l'Entente ? — La France doit grouper autour d'elle tous les créanciers de l'Allemagne. — Les répercussions Outre-Rhin et à Lausanne. — Ni l'industrie, ni le prolétariat allemands ne veulent d'une stabilisation du mark. — L'état de la Trésorerie du Reich.**

L'émotion de profonde stupeur, provoquée, auprès de l'opinion française, par la publication du plan anglais, avant même d'être apaisée, fait place à la déception.

La rupture est consommée entre Londres et Paris.

La Conférence, nous l'avions montré, s'était ouverte sous les auspices des plus favorables.

Dès lors, jusqu'au dernier moment, on avait espéré, contre toute espérance, que M. Bonar Law ferait un retour sur lui-même.

Vain espoir : la confrontation des deux thèses française et anglaise n'a pu qu'étaler à nouveau leur incompatibilité, leur irréductibilité totale.

Dans ces conditions, toute discussion devenait inutile ; il n'y avait plus qu'à se séparer.

La délégation britannique l'a compris. Elle a quitté Paris jeudi dans la soirée.

Faut-il regretter ce départ ?

Il sied d'avoir le courage de répondre franchement par la négative : entre les mains de l'Angleterre, l'Entente n'a été, depuis la paix, qu'un moyen de nous enchaîner à sa politique, qu'un moyen de nous asservir.

L'Entente, pour prix de nos sacrifices considérables, ne nous a presque rien rapporté.

Par sa dissolution, nous n'éprouvons qu'une perte infime.

Par contre, et dès maintenant, nous reprétons, vis-à-vis de notre Alliée de 1914, notre pleine indépendance.

D'ailleurs nous nous garderons de manifester la moindre animosité à l'égard de la Grande-Bretagne.

Nous nous bornerons à éprouver de l'amertume au spectacle d'une amitié qui sombre à l'épreuve des intérêts les plus mercantiles.

Quant à la situation nouvelle, nous l'envisagerons avec le calme qui sied à une conscience libre de toute responsabilité.

Mais un retour s'impose sur le projet présenté mardi par M. Bonar Law.

Si, dès l'abord, on a compris l'incompatibilité des deux thèses française et britannique, à la réflexion on découvre mieux le sens véritable du différend.

Et ceux-là même qui, hier encore, songeaient à dresser contre M. Poincaré la double accusation de manquer d'esprit de conciliation vis-à-vis des Alliés et de manifester trop d'exigences à l'égard du Reich, inclinent aujourd'hui à penser que l'attitude du Premier Français était — et demeure — pleinement justifiée.

La vérité, dont on commence à se rendre exactement compte, c'est que la France se trouve en présence d'une vaste coalition d'intérêts : intérêts anglo-saxons d'une part et, d'autre part, intérêts germaniques.

Ce sont ces intérêts, solidaires au moins en apparence, qu'il s'agit de faire triompher, du la France en part, du la France courir à la ruine.

Les lignes suivantes, que nous détachons de la *Journée Industrielle*, traduisent bien l'impression générale :

« Le voile est déchiré. Ce « plan » britannique, qui aboutirait à mettre en présence, dans quatre ans, une Allemagne entièrement relevée, sans dette extérieure, et une France épuisée, supportant encore le poids écrasant de la reconstitution de ses régions dévastées, ce plan apparaît comme un aveu que l'Angleterre poursuit, à son profit, une politique nouvelle d'équilibre européen dirigée en fait contre notre pays. Cet aveu, l'opinion française l'enregistre sans surprise marquée... Chacun espère que c'en est fini de la politique de concessions, sans contre-partie, à une entente qui n'existe plus que de nom. »

La vérité c'est que M. Bonar Law, comme son prédécesseur, est le délégué des hommes d'affaires d'Outre-Manche : ce n'est pas un homme d'Etat qui tente de résoudre des

problèmes politiques, mais le porte-parole d'un consortium de financiers qui n'a qu'un objectif : faire des affaires et, pour cela, exercer son activité aujourd'hui en Allemagne, demain en Russie.

S'il en est ainsi, pourquoi regretterions-nous la dissolution de l'Entente ?

N'est-il pas étrange, en effet, que l'Entente ne serve qu'à léser les intérêts de la France ?

Dans la seule question de politique extérieure, qui est pour notre pays d'un intérêt vital, — celle des réparations — nous sommes complètement abandonnés par l'Angleterre : l'Entente ne joue plus !

Par contre, dans toutes les affaires que la Grande-Bretagne considère comme importantes pour sa suprématie mondiale, nous sommes conviés, au nom de l'Entente, à seconder la politique britannique.

Au total, et quelque pénible que soit le fait à enregistrer, il faut voir exactement la situation : l'Entente avec l'Angleterre ne nous a absolument rien rapporté, mais elle a sans cesse entravé notre action vis-à-vis de l'Allemagne.

Au demeurant, M. Bonar Law ne se comporte pas différemment que M. Lloyd George : l'un et l'autre nous ménagent un rôle de dupes !

Mais l'opinion française, déçue et de mieux en mieux avertie, se cabre aujourd'hui.

Certes, elle fait preuve de sang-froid et de fermeté d'âme : point de nervosité de sa part.

Pourtant, elle n'est plus disposée à subir la domination britannique : pour la première fois, depuis la guerre on ose parler ouvertement de notre reprise de liberté d'action.

Notre confrère *l'Avénir* déclare :

« Nous aurons à choisir entre les avantages de notre situation de vainqueurs et l'isolement diplomatique ; il faudra que chacun prenne ses responsabilités. Pour nous, notre choix est tout fait. Le plan britannique nous acculerait à la faillite, à la ruine, à la vassalité économique, à l'abandon de tous nos espoirs, et avec tous les dangers d'une renaissance immédiate de l'Allemagne, méditant sa revanche prochaine. L'isolement, c'est l'inconnu. Nous aimons mieux l'inconnu. »

Nous partageons sans réserve le sentiment de notre confrère.

Aussi bien, est-il aussi assuré qu'il paraît dès l'abord que notre libération de l'emprise britannique nous conduirait tout droit à l'isolement diplomatique, nous plongerait dans l'inconnu ?

Nous ne sommes pas seuls à discuter avec l'Angleterre des réparations : il y a aussi, et en première ligne, la Belgique et l'Italie.

Or, l'opinion belge a été profondément déçue par le plan de M. Bonar Law, qui, entre autres dispositions, supprime le principe de toute priorité à la Belgique. Faut-il s'étonner que M. Theunis ait repoussé résolument le projet anglais pour se rallier dans l'ensemble à la thèse française ?

Quant à l'Italie, sa presse (celle du moins qui traduit le mouvement de rénovation nationale) est manifestement opposée au programme britannique.

Bien mieux, à l'issue de la séance de jeudi, M. Theunis au nom de la Belgique et le marquis della Torre au nom de l'Italie ont adhéré formellement à la déclaration de M. Poincaré.

D'ailleurs, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie et la France, ne sont pas les seules puissances intéressées aux réparations : il y a aussi tous les pays de l'Europe Centrale.

Notre confrère A. Gauvain, des *Débats*, rappelle fort à propos qu'il a été entendu que la réunion de Paris avait un caractère préparatoire, et que seul l'ensemble des puissances créancières de l'Allemagne aurait qualité pour se prononcer sur des modifications éventuelles aux stipulations actuelles.

Il suggère donc de passer à la seconde phase des négociations.

Aussi bien, plusieurs de ces puissances ont déjà fait connaître leur désir formel de participer aux délibérations définitives.

Le moment est venu de les convoquer, ou du moins de les mettre en mesure de faire connaître leur opinion.

Cette procédure ne porte d'ailleurs point atteinte au droit d'Etats créanciers comme la France d'appliquer isolément les sanctions prévues par le traité de Versailles.

Mais elle donnera aux sanctions une autorité de nature à renforcer leurs effets.

Nous serions surpris qu'en l'état de la question le projet français de règlement des réparations ne ralliat pas les suffrages de tous les créanciers du Reich, à l'exception de l'Angleterre.

Les « événements » de la Conférence de Paris n'iront pas sans exercer de répercussion tant en Allemagne qu'à Lausanne.

En Allemagne, l'attitude britannique ne pourra qu'encourager le dessein de non-exécution du Traité.

On peut s'attendre, de la part des dirigeants du Reich, à une résistance accentuée, et d'autant plus que nous manquerons d'énergie.

Car, si on se rend compte que nous sommes décidés à agir, malgré l'Angleterre, on se résignera enfin aux concessions.

Néanmoins, notre action vis-à-vis du Reich sera beaucoup plus délicate, du moment que la Grande-Bretagne nous abandonne : des difficultés plus nombreuses sont à craindre.

A Lausanne, le contre-coup des événements de Paris ne sera pas moindre ; il sera double, direct et indirect.

Direct, car la capitulation de l'Angleterre devant l'Allemagne va développer les exigences de la Turquie.

« Le plan britannique, a-t-on pu dire, est pour la Grande Assemblée d'Angora un succès aussi précieux que la victoire sur l'armée constantinienne ».

Indirect, car peut-on supposer que M. Poincaré persistera à courir, en Orient, les risques de la solidarité avec la Grande-Bretagne, alors que celle-ci se déroberait totalement dans la question des réparations ?

A Lausanne, la France s'est efforcée jusqu'ici de marcher en plein accord avec nos Alliés : en sera-t-il de même, demain ?

Le projet de règlement des réparations élaboré par M. Bonar Law reflète incontestablement les aspirations des hommes d'affaires britanniques.

Les financiers anglais, comme d'ailleurs les financiers américains, veulent aider l'Allemagne parce qu'ils espèrent ainsi favoriser les importations et remédier au chômage croissant qui règne en Angleterre et aux Etats-Unis.

Mais c'est là un espoir qui ne saurait se réaliser : ni la grande industrie ni le prolétariat germaniques ne veulent d'une stabilisation du mark, qui augmenterait les charges des patrons, diminuerait leurs bénéfices, tandis que les ouvriers, devenus inutiles, ne pourraient plus compter sur des salaires automatiquement majorés.

De part et d'autre, on s'organise en vue de cette éventualité : la stabilisation du mark.

Le correspondant spécial du *Temps* en Allemagne révélait l'autre jour que la ligne de conduite à tenir le cas échéant était arrêtée. Il écrivait entre autres indications :

« Le jour où l'assainissement se manifesterait par une diminution des exportations, l'Etat, s'inspirant des principes marxistes, devrait interdire le renvoi des ouvriers. On allongerait la besogne, au besoin les ouvriers ne feraient presque rien, mais ils seraient payés aux tarifs établis par les syndicats. Que pourrait faire le faible gouvernement du Reich ? »

« C'est, comme il l'a toujours fait depuis 1918, pour conjurer la révolte des chômeurs. Si les patrons fermaient leurs ateliers, l'Etat accorderait naturellement des allocations aux chômeurs, l'inflation atteindrait des proportions plus fantastiques que celles que nous voyons déjà. Les hommes d'Etat allemands, pour éviter des troubles qu'ils n'osent pas réprimer, sacrifient toujours l'équilibre du budget, l'assainissement des finances et tout le reste. »

La vérité, c'est que rien ne peut désormais prévenir la banqueroute : ni un moratoire quel qu'il soit, ni un assainissement financier.

Pour qu'un redressement devint possible, il faudrait qu'un gouvernement fort pût se constituer en Allemagne.

Mais sur qui s'appuierait-il ? Les grands industriels et le prolétariat sont parfaitement d'accord pour perpétuer la situation présente et faire de concert trembler les dirigeants du Reich qui tenteraient une amélioration : ni les uns ni les autres ne veulent s'imposer la moindre privation, le moindre sacrifice.

Et cet état de choses se prolongera jusqu'au jour où le mark aura perdu toute valeur d'achat !...

La catastrophe ne saurait plus d'ailleurs tarder beaucoup.

Rappelons quelques chiffres d'une magistrale éloquence.

Il y a un an le dollar valait 186 marks, aujourd'hui, il ne vaut plus qu'environ 8.000 marks !

La circulation fiduciaire était au 31 décembre 1921 de 122 milliards, aujourd'hui elle dépasse 1.000 milliards.

La dette flottante est montée de 270 à 1.170 milliards.

Pour comprendre les perspectives que ménage cette situation, une comparaison s'impose :

Le cours du dollar, il y a un an, à Vienne, était à peu près le même qu'à Berlin, aujourd'hui : 7.650 couronnes pour un dollar, puis il a rapidement bondi à 16.300 couronnes en juin, 30.000 en juillet, 75.000 en septembre pour se stabiliser ces derniers temps à 71.000 couronnes.

Le mark allemand est condamné à la même chute vertigineuse que la couronne autrichienne.

D'ailleurs, à la Bourse de Berlin on ne croit guère aux interventions miraculeuses ; on ne croit pas davantage que les hommes d'affaires de New-York défileraient les cordons de leur bourse, sans garanties sérieuses, pour arrêter la chute du mark.

Si ces garanties existent, pourquoi ne pas les fournir directement au principal créancier, à l'Entente ?

En définitive, ce que les Allemands redoutaient le plus, c'est que, au cas où la conférence de Paris n'aboutirait pas à un accord interallié, M. Bonar Law ne fit une déclaration de désintéressement laissant à la France les mains libres.

M. Bonar Law n'a fait aucune déclaration de désintéressement... Mais la France n'en a pas moins désormais les mains libres !...

M. D.

## INFORMATIONS

### Autour du plan anglais

La Grande-Bretagne et la France sortiraient de la guerre dans les situations respectives suivantes :

#### Les charges françaises

La France resterait devoir 14 milliards de marks-or aux Etats-Unis ; ses charges restantes pour les pensions, les allocations militaires et la reconstitution des régions dévastées, après imputation des 11 milliards qu'elle aurait reçus au titre des réparations, atteindraient 59 milliards ; au total 73 milliards de marks-or.

#### Les charges anglaises

La Grande-Bretagne, par contre, aurait à faire face à sa dette envers les Etats-Unis ; 15,5 milliards au lieu de 11,5 milliards (après déduction des versements allemands qui lui auraient été transférés par la France et l'Italie) et à ses pensions 30 milliards, soit au total 45,5 milliards ou 62 0/0 seulement de la charge française.

#### Berlin en 1922

Les journaux allemands publient le bilan de l'année 1922 pour la ville de Berlin : 2.000 attaques, 1.200 suicides, 1.000 vols dans les hôtels ou pensions, 110.000 arrestations.

### Les Soviets et la Chine

On mande de Berlin au « Times » que, suivant des nouvelles reçues de Moscou, Poffe, le représentant soviétique à Pékin, a suggéré au gouvernement chinois de reconnaître les Soviets russes et de conclure une alliance défensive contre les projets militaires du Japon et autres pays capitalistes. Les Soviets, en échange, seraient disposés à renoncer à l'indemnité des boxers et cesseraient d'exiger les privilèges douaniers en Mongolie et en Mandchourie.

### Accord anglo-bulgare

Un accord est intervenu entre l'Angleterre et la Bulgarie, au sujet des biens bulgares, qui ont été mis sous séquestre, en Angleterre. Aux termes de cet accord, la question des biens bulgares séquestrés sera résolue par un tribunal d'arbitrage anglo-bulgare.

### Le désarmement hongrois

Il se confirme que les trois puissances de la Petite-Entente se sont abouchées, en vue d'une démarche auprès

de la Conférence des Ambassadeurs, pour exiger que la Hongrie soit désarmée effectivement.

### M. Frossard

#### quitte le parti communiste

M. Frossard, secrétaire général et membre du parti communiste, a avisé par lettre le Comité directeur qu'il donne sa démission de secrétaire général et de membre du parti. Il explique qu'il se refuse à garder son mandat dans les conditions actuelles.

### Protestations communistes

Le parti communiste et la C. G. T. U. ont tenu, à Paris, une grande réunion, pour protester contre la politique extérieure du gouvernement français, qui tend à l'occupation militaire de la Rhur. Divers discours ont été prononcés, mais le grand succès est revenu à la citoyenne prussienne Goldstein, députée au Landtag, qui était venue d'Allemagne pour apporter à ses camarades français le salut des camarades allemands.

L'Assemblée a décidé la grève générale des travailleurs français et allemands, dans le cas d'occupation de la Rhur.

### Aviation

Tous les records de vol sans moteur sont battus :

A Biskra, le lieutenant Thoret effectue un vol plané de 7 heures sur un avion ordinaire, moteur calé.

Le général américain Mitchell est déclaré recordman du monde de vitesse en avion.

Le général Mitchell a réalisé la plus grande vitesse sur un kilomètre à 361 kilomètres 280 à l'heure.

**Les professeurs et la prorogation des baux**

Pour la première fois, le tribunal des loyers, présidé par M. Richard, à Paris, a accordé le bénéfice de la prorogation professionnelle à un membre de l'enseignement secondaire, M. Balu, professeur au lycée Buffon, qui donnait chez lui des leçons particulières. L'appartement de ce professeur revêt ainsi, déclare le jugement, un caractère professionnel.

**Fraudeurs d'eau !**

La première chambre correctionnelle a condamné, mardi après-midi, à des peines allant jusqu'à 1.000 francs d'amende et 600 francs de dommages-intérêts, neuf marchands de vins qui en guise d'eau de Vittel, servaient à leur clientèle une eau minérale quelconque ou même de l'eau ordinaire.

**M. Victor Margueritte radié de l'ordre de la Légion d'honneur**

Le président de la République a signé à la date du 1<sup>er</sup> janvier, le décret sanctionnant la radiation de M. Victor Margueritte de l'ordre national de la Légion d'honneur. Le document, consigné par le garde des sceaux, sera inséré au « Bulletin des Lois ».

Aux termes du décret, la décision prise est motivée par la faute contre l'honneur commise par l'écrivain en publiant son dernier ouvrage.

**Un obus enterré expose**

A Vauclaves-les-Crèvecœur, dans les environs de l'ancienne abbaye de Vauclaves, un semoir à engrais conduit par M. Auguste Boulanger a accroché dans un champ un obus enterré, qui a fait explosion.

Le cultivateur a eu le bras gauche et les deux yeux arrachés. Il a été conduit à l'hôpital de Cambrai, Son état est très grave.

**Dans les mines de la Rhur**

Suivant des documents émanant du ministère du commerce prussien, des heures supplémentaires de travail ont été faites en septembre dans les quatre cinquièmes environ des puits du bassin de la Rhur, par 52 0/0 des mineurs de fond. En octobre, la proportion s'est élevée à 76 0/0. En novembre, une nouvelle augmentation s'est produite et la production moyenne, par journée de travail, a atteint, dans la totalité du bassin, 354.438 tonnes.

### Tirages financiers

#### CREDIT NATIONAL 1920

Le n° 7.894.064 gagne 1.000.000 fr. Les autres n° de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Le n° 4.439.027 gagne 500.000 fr. Les autres n° de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Deux n° gagnent chacun 200.000 fr. : 1.322.395, 5.202.724.

Les autres n° des centaines sont remboursés à 500 fr.

3 n° gagnent chacun 100.000 fr. : 202.580, 5.520.918, 6.320.291.

Les autres n° des centaines sont remboursés à 500 fr.

6 n° gagnent chacun 50.000 fr. : 12.326, 152.555, 967.327, 1.236.187, 4.500.414, 4.642.266.

## CHRONIQUE LOCALE

### Les affaires sont les... affaires !

On sait que de nombreux députés ont demandé la remise à l'exploitation privée de notre réseau téléphonique dont il faut bien le reconnaître, la France n'a pas à s'enorgueillir. Cette proposition avait recueilli 293 signatures.

Au cours de la séance du 23 décembre, la Chambre fut appelée à discuter un amendement de M. Join-Lambert qui demandait que l'administration des P. T. T. confiât à titre d'essai, à des entreprises privées, certaines parties du réseau.

Cet amendement fut repoussé à une grosse majorité. Mais ce qui paraît bizarre, c'est que peu de jours après, on apprenait que le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. avait fait appel à l'entreprise privée pour l'installation des cabines téléphoniques.

C'est avec la société appelée « Le Tuxiphone » que ce contrat a été passé.

Aussitôt grand émoi et des explications furent demandées au sous-secrétaire d'Etat qui a fourni les indications suivantes :

« J'ai conclu un marché de fournitures. Rien de plus. C'est là, domaine administratif, non législatif, et qui ne regarde que moi ! »

« On avait considéré que les cabines à paiement installées dans les bureaux apporteraient au public des facilités supplémentaires, et c'est pour en aménager de nouvelles, qu'au début de 1922 nous avions demandé des crédits. »

« Or, ayant constaté, au cours de l'année, qu'aucun résultat n'était obtenu, j'ai chargé de l'opération une Société privée. C'est tout. »

« Pas un sou de dépense et certitude de profits, voilà en quoi la combinaison se résume pour l'Etat. »

Ces déclarations, on le voit, sortent de la vulgarité banale, et montrent la flagrante contradiction qui s'est produite sur un même sujet.

Tant que les cabines téléphoniques à paiement ont été gérées par l'Etat, elles n'ont produit que du déficit, et aujourd'hui que leur exploitation sera faite par une société privée, elles donneront des profits !

C'est tout à fait charmant. Que l'on soit pour ou contre le monopole d'Etat, il faut reconnaître que cette façon d'opérer de la part du sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. est plaisante.

D'une part, il s'élève contre la remise à l'exploitation privée du réseau téléphonique et d'autre part, de sa propre autorité, il charge une société d'exploiter une partie du matériel et du fonctionnement de ce réseau.

C'est à n'y rien comprendre : tout l'un ou tout l'autre, dit-on couramment, et ceux qui le disent ont raison.

Car, au fond de cette affaire, il y a certainement une combinaison. L'Administration supérieure des téléphones a, probablement, voulu favoriser une société dont le Conseil d'administration est composé, probablement, d'amis !

C'est une affaire, une de ces affaires dont des malins retireront des profits.

Pourquoi l'Etat n'a-t-il pu retirer ces mêmes profits ?

C'est une question qui mériterait bien d'être élucidée !

LOUIS BONNET.

### Enregistrement

Notre compatriote M. René Boutaric, est nommé inspecteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe à Paris.

### Ponts et Chaussées

M. Larnaudie, adjoint technique de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, à Livernon, est nommé ingénieur-adjoint. Nos félicitations.

### Tabacs

M. Capelle, commis de culture de 8<sup>e</sup> classe à la direction de Cahors, est élevé sur place à la 7<sup>e</sup> classe. Félicitations.

### Gendarmerie

Notre compatriote M. le commandant Delbois, d'Albas, grand blessé, attaché au ministère de la guerre, passe, avec le même grade, dans la gendarmerie.

### Compatriote

Notre compatriote M. Faugeron, ancien adjoint au 7<sup>e</sup> d'infanterie rédacteur au ministère des pensions est promu au choix à une classe supérieure. Nos félicitations à notre sympathique compatriote.

### Service vicinal

M. Frayssinet, cantonnier à la résidence des Bories (commune du Montal) est nommé à la résidence de la Molayrette (commune de Flaungnac) en remplacement de M. Vergnes, démissionnaire.

### NOS MORTS

En procédant à des fouilles sur les champs de bataille d'Artois il a été retrouvé :

1<sup>o</sup> A Souchez, au sud de la vallée des Zouaves : Officier français D.L.L., avec plaque d'identité détériorée ; alliance gravée M. D. 22-2-1914 ; petite médaille gravée Suzanne 28 décembre 1891 ; deux petites médailles religieuses et chaîne en or ; montre-bracelet ; une vierge.

2<sup>o</sup> A Wancourt : Sergent français sur le corps duquel existait une alliance en or gravée aux initiales M. H. I. S., 11 mai 1912. Caractéristique : dentier avec 12 dents mâchoire supérieure et 6 dents mâchoire inférieure.

3<sup>o</sup> A Mercatel : Bobnon Joseph, mort le 12 octobre 1914 ; Troitoux Ernest-Marie, mort le 12 octobre 1914 ; Lenendu Aimé, mort le 10 octobre 1914 ; Sergent inconnu du 20<sup>e</sup> B. C. P., mort le 2 octobre 1914 ; Kestev Henri, mort le 12 octobre 1914 ; Clément Michel, mort le 17 octobre 1914 ; Ageon Jean-Louis, 5.413, Cl. 9<sup>e</sup> Cie, mort en octobre 1914.

Renseignements fournis par le Comité de Lorette, 4, rue des Fours, à Arras, qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la recherche de leurs disparus.

### VOYANTES ET SORCIERS

Voyantes et sorciers, ce n'est peut-être pas du même tonneau, mais bien d'une identique fantaisie. Les boniments des voyantes extralucides ont la même valeur que les remèdes des sorciers. Et comme malheureusement, les boniments des unes et les remèdes des autres sont écoutés, suivis, appliqués par une catégorie très nombreuse de naïfs et surtout de naïves, nous croyons devoir mettre sous leurs yeux, cette histoire cocasse que publie « le Courrier de Fiers (Orne) ».

« Dans une commune de notre arrondissement vit un pauvre vieux âgé de 73 ans, qui, dans sa naissance, eut des convulsions. Son état n'a fait qu'empirer ; aussi, les membres de sa famille, au lieu de le faire soigner par un médecin, décidèrent-ils d'aller consulter un grand sorcier, hongreur de profession, qui passe pour guérir tous les maux. Cet homme, qui passe pour fort capable, vint donc voir le malade et ordonna immédiatement le régime suivant : cinq jours de séquestration dans une grange sans voir aucun membre de sa famille, ses aliments devant lui être passés par une fenêtre, et il devait en outre dire cinq *Pater* et autant d'*Ave*. »

Il paraît, ajoute notre confrère de l'Orne, que la justice a mis son nez dans cette affaire. Eh ! dam ! Elle n'a peut-être pas tort.

Boniments de voyantes remèdes de sorciers, c'est la même chose : c'est l'exploitation de la crédulité, de la naïveté humaine !

### L. B.

### Caisse des Ecoles

M. le Maire de Cahors adresse l'appel suivant en faveur des enfants pauvres des écoles communales.

Nous souhaitons que cet appel soit entendu et que les dons de vêtements et chaussures affluent à la mairie. « A l'entrée de l'hiver et au moment où se reconstitue la Caisse des Ecoles de Cahors, nous croyons devoir et pouvoir faire appel à votre générosité, non pas même pour des dons en espèces, mais pour des dons en nature. Dans la plupart des familles, on oublie d'utiliser les vêtements d'enfants qui sont devenus trop petits, en particulier, les lainages et les petits tabliers de fillettes ou de garçonnets, et les chaussures. « Nous vous serions très reconnaissants, de faire une vérification de ce que vous possédez et d'utiliser, sans plus, pour en doter notre Caisse des Ecoles. Ne soyez pas soucieux de la modicité des lots, tout nous sera profitable et agréable. Et nous vous prions de croire

que la répartition en sera faite dans le plus large esprit d'équité et de bienfaisance. « Vos dons peuvent être remis à la Mairie, soit au Secrétariat général, soit au bureau de police. »

### Autour du Conseil

La séance du Conseil municipal tenue, dimanche, n'a pas été sans gaieté. Dam ! c'était le jour de la St-Sylvestre, et comme disaient les anciens, ce jour-là qui clôture l'année, ne doit pas engendrer la mélancolie. « Qui pleure le jour de la St-Sylvestre, pleurera l'année durant ! »

Un homme averti sait donc ce qu'il doit faire. Et nous allions à la séance du Conseil municipal où nous pensions bien qu'en ce jour de la St-Sylvestre, tout le monde serait joyeux !

En effet, s'il y eut force rapports déposés, les discussions furent calmes « à la papa ». Mais peu de gaieté. Tout d'un coup, fin de séance, un vœu fut déposé, tendant à ce que les élections législatives prochaines aient lieu au scrutin départemental majoritaire.

Nous le répétons, c'était fin de séance quand ce vœu tomba. Quand un cheveu tombe dans la soupe, les convives s'indignent, mais ils ne peuvent pas s'empêcher de rire aux éclats ! Fi donc ! les dégoutés !

Le vœu tomba : aussitôt, il fut relevé aussi prestement qu'on relève le cheveu tombé dans la soupe !

Et ce fut l'objet d'une discussion, nous allions dire d'une dispute. En ce jour de fin d'année, où les esprits et les cœurs tendent vers l'espoir d'une année nouvelle qui sera meilleure, ce vœu et la discussion qu'il provoqua, produisirent un effet irrésistible de bonne gaieté.

Ils étaient trois, M. Cambon, l'auteur du vœu, M. Holzer, protestataire, et M. Bach acceptant, et puis nous acceptant.

Que diable venait faire ce vœu ! Le public, heureusement, était clair semé ; il était représenté par une personne, le sympathique secrétaire du Commissariat de police, A. la table de la presse, 4 reporters suivaient, s'abissaient les... débats !

Les conseillers confortablement assis écoutaient, médusés, car M. Cambon évoqua la grande autorité de Lamartine, et M. Holzer déclara que son idéal de justice ne s'arrêterait pas au plafond de la salle du Conseil, ce qui amena le Président de la séance à faire observer sur un ton mi-sérieux, mi-gouailleux, que ce tournoi académique (!!!!!) était tout platonique, le Conseil municipal ne décidant pas du mode de votation. La discussion devenait interminable !

Alors, M. Teyssonières, avec bon sens, fit adopter qu'à l'avenir tous les vœux de cette envergure seraient renvoyés à une séance ultérieure.

Et ainsi fut clôturée la discussion d'un vœu qui était tombé dans la séance du Conseil municipal comme tombe un cheveu dans la soupe !

Le jour de la St-Sylvestre fut bon pour tous ceux qui assistaient à la séance du Conseil municipal ! « Qui pleure le jour de la St-Sylvestre, pleurera toute l'année ! »

Donc, bon augure pour nous tous qui avons ri ce jour-là ; nous rirons toute l'année !

LOUIS BONNET.

### Prestation de serment

M. Henri Bris, le nouveau receveur municipal des établissements de bienfaisance de notre ville, successeur du regretté M. Labie, a prêté serment devant le tribunal civil.

Nous renouvelons à notre jeune ami nos félicitations.

### Election au Conseil général

Nous croyons savoir que les électeurs du canton de Catus, seront convoqués, pour procéder à l'élection d'un conseiller général en remplacement du regretté docteur Rey, le dernier dimanche de janvier ou le 1<sup>er</sup> dimanche de février.

### Conseil municipal dissous

Par décret, le Conseil municipal de la commune de Sonac est dissous, toutes les tentatives faites en vue de constituer la municipalité de la commune étant demeurées sans résultat.

### Protection des enfants du 1<sup>er</sup> âge

Par arrêté préfectoral, les circonscriptions de l'Inspection médicale pour la protection des enfants du 1<sup>er</sup> âge sont ainsi fixées :

1<sup>re</sup> circonscription : M. le docteur Malbec, à Cahors : Cahors (Est), le Montal, Arcambal, Lamagdeleine, Larroque-des-Arcs, Francoules, Valroufié.

2<sup>e</sup> circonscription : M. le docteur Calvet, à Cahors : Cahors (Ouest), Labastide-Marnhac, Pradines, Mercuès, Trespoux-Rassiers, Espère, Calamane, Maxou.

### Probité

Le jeune René Pradié, fils du propriétaire du Café du Palais National a trouvé sur la voie publique un portefeuille qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

Félicitations au jeune et probe enfant.

### Magasins du Printemps

Nous publierons mardi la liste des nos gagnants de la tombola-pri-me organisée par les Magasins du Printemps.

### La question des tabacs

Au cours de la discussion à la Chambre du budget du ministère des finances, M. Louis Delport, l'actif député du Lot, a pris la parole au sujet de la question relative à la culture du tabac en France, et a présenté les observations suivantes que nous extrayons du Journal Officiel du 29 décembre.

M. Delport. Comme président de la confédération générale des planteurs de tabac, depuis de longues années, je demande à l'Administration l'extension de la culture du tabac.

M. de Moncault. Vous ne l'obtiendrez pas, tant que le service des tabacs ne sera pas rattaché au ministère de l'Agriculture.

M. Delport. Je suis partisan du monopole de l'agriculture.

M. le ministre des finances. C'est un monopole fiscal.

M. Delport. Je sais bien, car les ingénieurs des manufactures de l'Etat me l'ont souvent répété dans de nombreuses discussions que j'ai eues avec eux, qu'il est admis comme une vérité élémentaire dans l'Administration des tabacs que les produits de la culture française ne peuvent pas se prêter à toutes les exigences de la fabrication actuelle.

Mais qui a changé le goût du consommateur qui, à l'origine du monopole, se contentait fort bien des produits manufacturés où il n'entreait qu'un huitième de tabac d'origine étrangère ?

Ce n'est pas à la suite des réclamations du consommateur que la régie française a été amenée à augmenter la proportion des tabacs exotiques entrant dans la fabrication ? Ou bien cela prouverait qu'il faut une époque où l'Administration se plait mieux qu'aujourd'hui aux besoins du pays ; et je demande alors qu'on refasse l'Administration des tabacs à son ancienne image.

La véritable cause de l'importation croissante des produits étrangers en France est celle-ci :

D'une part, la production française ne s'est pas accrue, par la faute de l'Administration qui n'a pas encouragé la culture.

D'autre part, la quantité de tabac consommé ayant été augmentée, c'est à l'extérieur que l'Administration s'est adressée pour combler la différence entre la consommation et la production, et le consommateur a fumé, prisé et chiqué ce que l'Administration lui donnait.

C'est ainsi que pendant la guerre et après la guerre, le consommateur réclamait du tabac sans se demander s'il était français ou étranger.

C'est dire que les fumeurs sont contents pourvu qu'ils aient du tabac, et s'ils réclament quelquefois parce qu'on a changé le paquet, ils s'habituent vite au nouveau paquet.

Mais si par hasard il fallait modifier les espèces et les qualités, je recommande à M. le directeur général les moyens suivants :

1<sup>o</sup> Qu'il encourage les agents de la culture à multiplier des expériences comme celles dont il m'a été donné d'admirer les résultats l'an dernier au magasin de Cahors. (Très bien ! très bien !)

Mes chers collègues, nous avons vu, l'an dernier, au magasin de Cahors, un contrôleur qui, depuis cinq ans, a fait des expériences pour améliorer le plant de tabac. Il est arrivé à trouver un plant de tabac qui donne le meilleur rendement et la meilleure qualité.

Vous ne savez pas ce qu'a fait l'Administration ? Elle a fait détruire les semis. Je demande à M. le directeur s'il est vrai que le directeur des tabacs de Cahors a fait détruire les semis par le contrôleur.

2<sup>o</sup> Quand une nouvelle graine a donné d'excellents résultats admis par tout le monde, qu'il ne défende pas de l'utiliser. (Très bien ! très bien !)

Enfin qu'il ne fasse pas fermenter les tabacs dans des magasins aménagés comme des granges à fourrages. (Très bien ! très bien !)

J'ai entendu dire qu'à l'étranger, pour obtenir un certain arôme, on faisait subir aux tabacs une fermentation appropriée dans des conditions de température et d'humidité déterminées. J'ai visité, en France, de nombreux magasins de tabacs, mais j'ai vu beaucoup d'employés. Je n'ai jamais appris que de pareils procédés soient en honneur dans votre administration. (Applaudissements.)

Vos agents le déploreraient, d'ailleurs, mais il paraît que les ingénieurs des manufactures n'ont pas grande considération pour les agents de la culture du tabac.

Mon opinion, c'est qu'on saillit trop de papiers dans votre administration et qu'on se désintéresse trop de la culture du tabac, qui serait aujourd'hui anéanti, si les planteurs ne s'étaient pas dressés en face de vous. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Il faut changer de manière et je proposerais un jour à la Chambre de créer une commission où des techniciens de la culture et de bons planteurs aideront quelques parlementaires à organiser la culture sur de nouvelles bases, pour que plusieurs centaines de millions restent dans les caisses du Trésor public ou, mieux encore, dans la poche des contribuables. (Applaudissements.)

Il est urgent de donner une plus grande extension à la culture du tabac ; pour me permettre de le déclarer, qu'il est inadmissible que l'Administration aille à l'étranger acheter des tabacs, alors qu'elle-même est convaincue de l'infériorité des tabacs importés, puisque, à la vente, elle a remplacé progressivement une partie de ces tabacs par une assez forte proportion de nos tabacs indigènes.

M. le ministre des finances. Je fais tout mon possible pour développer la culture française et la consommation du tabac français. (Applaudissements.)

M. Delport. Le paquet Maryland a diminué de poids, ne contient plus que 50 p. 100 de produits d'origine et il est cependant vendu plus cher. Et encore, les tabacs français, même le scapellati ordinaire, font prime chez les nations voisines. Nous avons le devoir d'étendre la culture nationale et de diminuer les achats à l'étranger. Il y a là une œuvre de plus haut intérêt au point de vue économique, social et humanitaire.

Une nation qui ne veut pas périr doit exporter plus quelle n'importe et ses capitaux ainsi employés peuvent être retenus. (Applaudissements.)

C'est un moyen de fixer le cultivateur au sol et d'y occuper des femmes, des enfants, des vieillards aptes à ce genre de travail. Je le dis très haut : plus nous aurons du tabac, plus nous aurons du blé !

Je défends ici les agriculteurs (Applaudissements) et je prie M. le ministre des finances, puisqu'il protège les tabacs, d'encourager les agriculteurs français. Jusqu'ici, l'Administration a tout fait pour mécontenter les planteurs. Encore hier, quand tout le monde s'attendait, elle a cherché à nous rendre règlement pour lâcher de semer la division parmi les planteurs.

Nous avons réussi à faire l'union, monsier le directeur, mais vous êtes venu pour décourager les planteurs du Sud-Ouest.

M. le ministre des finances. Adressez-vous au ministre, mon cher collègue.

M. Delport. L'Administration a cru maître ainsi le Sud-Est contre le Sud-Ouest. Nous avons déjoué ses manœuvres et je m'honore, dans cette circonstance difficile, d'avoir pu sauvegarder les intérêts des planteurs et de les avoir unis encore une fois sous le même drapeau. (Applaudissements sur divers bancs.)

### Hyménées

Ce matin, samedi 6 janvier, a été célébré à Cahors le mariage de M. Clary, industriel au Paraguay avec Mlle Masbou.

M. Clary est le fils de l'ancien député en chef des coteaux de Cahors, décédé, et le beau-frère de M. Teyssonières, le sympathique conseiller municipal et d'arrondissement.

Tous nous avons de bon cœur aux jeunes époux.

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Rollés, dépositaire du Journal du Lot, en la personne de son frère.

Nous adressons à M. Rollés, à sa famille nos sincères condoléances.

### Poids et mesures

La vérification périodique des poids et mesures et instruments de pesage aura lieu en 1923 dans toutes les communes du département du Lot.

### Déclaration d'association

Extrait de l'Officiel : Date de la déclaration : 18 octobre 1922. « Union amicale des Poilus de Goujounac. But : défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants. Siège social : Goujounac (Lot).

### Clôture de la chasse

Par arrêté préfectoral, la chasse a tir dans le département du Lot sera close le dimanche 14 janvier 1923, au soir, sauf en ce qui concerne celle du gibier d'eau dont la date de clôture est fixée au 31 mars.

Il pourra être fait usage du miroir et du sifflet pour la chasse à l'alouette.

La chasse des oiseaux de passage celle de l'alouette et de la grive notamment, n'est permise dans le département que pendant le temps fixé chaque année pour la chasse du gibier ordinaire.

Toutefois, la chasse à tir de la bécasse et de la palombe, est autorisée du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1923, mais exclusivement sous bois.

### Formation de la classe 1923

La période prévue pour l'établissement des tableaux de recensement arrivant à expiration, le Maire de Cahors rappelle aux jeunes gens de la classe 1923, c'est-à-dire à ceux qui sont nés pendant l'année 1903 à Cahors ou hors de cette commune et qui y ont acquis leur domicile légal, qu'ils doivent, sans le moindre délai, se faire inscrire en s'adressant à la Mairie, service de l'état civil, tous les jours non fériés.

Aux termes de la loi, les jeunes gens, leurs parents, leur tuteur, sont tenus de requérir l'inscription. Toute négligence de leur part est susceptible d'entraîner l'incorporation dans l'Armée Coloniale et l'envoi dans les colonies.

Les omis des classes antérieures sont également invités à se présenter à la Mairie, pour faire régulariser leur position.

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DU 7 JANVIER 1923 Les trois équipes de l'Aviron Cadurcien vont demain affronter la lutte définitive dans la poule C du Championnat. Elles auront en face les trois quinzaine de l'Intime Sportive Toulousaine.

Les pronostics de côté, et sachons tous faire confiance aux 45 athlètes qui soutiendront, sans faiblir, les couleurs « blanc et bleu » de l'Aviron. Ils sont tous dignes du succès, et le Comité connaît leur esprit de club, leur courage et les progrès accomplis. Ils doivent vaincre l'Intime, comme ils ont vaincu leurs autres adversaires. Qu'ils aillent à la bataille sans autre souci que celui de fixer la victoire sous leur drapeau ; ils ne peuvent et ne doivent avoir aucune autre préoccupation. Qu'ils se donnent tout entiers à la lutte, qu'ils observent silence absolu, une discipline étroite, laissant à leurs seuls capitaines le soin des protestations et des observations ; cette tactique sera la plus complète victoire.

L'équipe II reste à Cahors, et le match auquel le public est convié demain sera, de l'avis de tous les rugbymen, très intéressant. Les joueurs de P. C. mèneront une danse légère et rapide, et si elle ressemble à celle qu'ils organiseront à la 2<sup>e</sup> mi-temps de Beaumont, nul doute que de longs applaudissements ne viennent récompenser leurs efforts.

Les résultats seront affichés à partir de 17 h. 30 chez M. Imbert et Rollés, ainsi qu'aux cafés de Bordeaux et Tivoli.

AVIS AUX EQUIPIERS. — Tout équipier ayant reçu une convocation devra se conformer exactement aux ordres reçus. Le Comité rappelle à tous que des résultats de dimanche dépend l'avenir de notre chère société, et il compte sur le dévouement et la discipline la plus stricte de tous les joueurs.

Le Comité.

Le Bureau et les membres de l'A. C. adressent leurs condoléances à leur sympathique camarade Rollés, qui vient de perdre son frère.

### Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 26 au 30 décembre 1922, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 2 femmes.

En extra : 3 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 4 femmes.

### La Grappe du Quercy à Paris

La matinée organisée par la Grappe à l'occasion des fêtes de Noël a eu lieu le 31 décembre au Palais des Fêtes, 8, rue aux Ours, au milieu d'une affluence considérable ; la salle quoique vaste était trop petite pour contenir la foule des danseurs et danseuses qui s'en sont donné à cœur joie aux sons d'un orchestre parfait.

A 17 heures est venu le tour des enfants, auxquels il a été faite une ample distribution de jouets ainsi qu'une belle et appétissante broche offerte par notre ami, M. Rougier, président du Syndicat des hôteliers de Paris. Au nom de la Grappe et des enfants que M. Rougier nous permet de lui adresser nos plus vifs remerciements.

Le concert qui a eu lieu ensuite sous la direction de notre ami Médus, Directeur du Groupe Lacmé a été fort brillant. Citons entre autres Mlle Bouygues dans « Chanson d'automne » ; Mlle Lenglet ; Mlle de Mesmacher ; M. Géo Serge dans ses œuvres ; Mlle de Lacam ; M. Corles dans Salomé et Berceuse des Nuits.

Mais une surprise était réservée aux Sociétaires.

Mme Viala-Soullignac, mezzo dramatique de l'Opéra de Genève a bien voulu prêter son concours à cette matinée. Par la générosité de son organe, une diction parfaite et un style impeccable, les lettres de Werther qu'elle a interprétées, ont arraché des bravos enthousiastes. « La Pastorale Languedocienne (Le Poutou) qui lui a été réclamé pour répondre aux désirs méridionaux a conquis tous les suffrages. Mme Viala-Soullignac qui depuis de longues années a abandonné la scène, est fixée à Paris pour se consacrer à l'interprétation de la musique ancienne et moderne. Le succès qu'elle obtient dans les grands concerts classiques fait d'elle actuellement une des cantatrices les plus réputées. N'oublions pas que Mme Viala-Soullignac est la femme de notre compatriote M. Petrus Soullignac ex-Directeur fondateur de la Tolosa qui a fait entendre à Toulouse tant de chefs-d'œuvres.

La Grappe est profondément reconnaissante à Mme Viala-Soullignac de l'honneur qu'elle lui a fait et la remercie sincèrement.

Nos remerciements les plus sincères à MM. Vialle, Villard et Médus.

### Foire du 3 janvier 1923

La foire du 3 janvier n'a pas eu son importance habituelle, en raison du mauvais temps. Cours :

Bœufs gras, de 115 à 135 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 95 à 115 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 4,200 à 4,700 fr. la paire ; vaches de travail, de 1,600 à 2,200 fr. la paire ; bouvillons, de 600 à 1,100 fr. la paire ; porcelets, de 80 à 150 fr. pièce suivant grosseur.

Poules grasses, 3 fr. ; poulets, 3 fr. 20 ; dindes, 3 fr. ; lapins domestiques, 1 fr. 50 ; le tout le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; pigeons, 5 fr. 50 la paire ; truffes, 17 fr. la livre ; oies grasses, 5 fr. 25 ; canards gras, 4 fr. 75 ; le tout le demi-kilo.

Mais, 38 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 20 fr. les 50 kilos ; noix, 55 fr. l'hectolitre.

Moutons gras, 1 fr. 30 ; agneaux, 1 fr. 50 ; le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 95 à 160 francs pièce.

### Contributions Indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 19 avril 1923.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la Direction des Contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 1<sup>er</sup> mars 1923.

### Tribunal correctionnel

Audience du 4 janvier 1923

#### ABUS DE CONFIANCE

Le nommé B..., employé de la maison « Au Planteur de Caiffa », est poursuivi pour abus de confiance. A l'inventaire, le gérant de cette maison trouva un déficit de 2.000 francs dans le compte de B... Celui-ci promet de rembourser par paiements échelonnés. Le tribunal relaxe B...

#### VOL

Le tribunal condamne à trois mois de prison le nommé S..., pour vol de chaussures au préjudice de M. Fougères, gérant de la succursale de l'Epargne, place du Marché.

#### VANDALISME

La nommée Berthier, âgée de 45 ans, cultivatrice à Aujols, voulant se venger d'une voisine, la dame Rollés ne trouva rien de mieux que de se rendre dans le champ de celle-ci, et d'arracher 30 choux verts.

La femme Berthier est condamnée à 6 jours de prison, avec sursis.

### ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 décembre 1922 au 5 janvier 1923

#### Naissances

Figeac, Gaston, rue P.-Wilson. Figeac, Paul, rue P.-Wilson. Figeac, Jean, rue P.-Wilson. Monsarrat, Gabrielle, rue Rempart, 81. Lacombe, Robert, rue St-James, 11.

#### Publications de Mariages

Billier, Adrien, électricien, 3, rue Rousseau, et Lafon, Angèle, s. p., rue du Château-du-Roi, 4.

#### Mariage

Combes, Maurice, cultivateur, et Béragnes, Marie-Louise, s. p.

### Décès

Figeac, Jean, 3 jours, rue P.-Wilson. Figeac, Paul, 3 jours, rue P.-Wilson. Bousquet, Marie, 66 ans, s. p., cours de la Chartrouse.

### PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 Janvier

ROSE DE

le drapeau de la mairie, se dirige vers le monument pour y déposer de belles palmes et de jolies couronnes.

Une foule nombreuse, silencieuse et recueillie, venue de tous les points de la commune et des communes voisines, malgré un temps extrêmement mauvais et la pluie qui menaçait, avait tenu à apporter aux chers disparus un juste tribut d'admiration et de sincères regrets.

M. Borredon, instituteur, fait l'appel des morts et les enfants des deux écoles répondent à l'appel de chaque nom « Mort pour la France », et récitent ensuite d'une voix parfaite « Hymne aux Morts » de Victor Hugo.

M. V. Combes, adjoint au maire, prend ensuite la parole. Après avoir excusé M. Durou, maire de Vire depuis trois ans, qu'un deuil cruel et la maladie éloignent de cette cérémonie, il apporte son émouvant salut aux enfants de Vire morts pour la plus juste des causes. Il félicite l'artiste qui a doté Vire d'un si beau monument et remercie tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à son érection et à l'organisation de la cérémonie d'inauguration. Le sympathique adjoint n'a garde d'oublier de remercier les donateurs du terrain sur lequel s'élève le monument, nos excellents compatriotes, Mme et M. Savy, percepteur à Jézun (Gers), qui ont droit à la reconnaissance éternelle de la commune. M. l'abbé Vidal, curé de Vire, ancien aumônier volontaire au 2<sup>e</sup> corps, décoré de la Croix de guerre, au nom des démolis de la commune, fait revivre en quelques paroles émouvantes les heures terribles et inoubliables de la guerre, ses horribles angoisses, les souffrances physiques et morales des défenseurs du pays dont il glorifie le suprême sacrifice.

M. Allis, de Vire, instituteur à Touzac, officier de réserve, deux fois blessé à l'ennemi, décoré de la Croix de guerre, dans quelques phrases fortement émues, apporte l'assurance que les enfants de Vire, morts au champ d'honneur, ses bons camarades, ne seront jamais oubliés. M. Lafargue, ancien instituteur de Vire, dans un éloquent discours, évoque la glorieuse mémoire des héros dont les noms sont inscrits sur le monument et qui furent pour la plupart ses élèves. Il leur adresse, en termes pathétiques, un suprême adieu.

Tous ces discours furent vivement applaudis. Malheureusement, la pluie, qui menaçait depuis un moment, se met à tomber avec violence, et est un vrai orage, avec tonnerre, éclairs et grêle. L'assistance, quoique à regret, se disperse aussitôt presque tout entière, laissant fin à cette belle cérémonie d'un caractère tout intime : cérémonie qui vivra à jamais dans le souvenir des habitants de Vire, dont les cœurs furent unis dans une même pensée d'affection reconnaissante pour ceux qui sont morts pour un idéal de liberté, de justice, de respect du droit et d'indépendance de peuples.

#### Marcihac

**Synical des planteurs de tabac.** — Dimanche, 31 décembre, les planteurs de tabac de Marcihac se sont réunis à la mairie. L'ancien bureau a été réélu.

Sur 108 planteurs, 108 se sont fait inscrire et ont versé leur cotisation. 2 délégués ont été nommés pour se rendre à la réunion qui doit avoir lieu à Cahors, le dimanche 7 janvier, Cassayré Albert et Marcenac André.

#### St-Céré

**Dons et legs.** — Par testament en date du 12 mars 1920, la nommée Noémie Siérys en son vivant, domiciliée à Saint-Céré insinue pour légataire universel et général l'Hospice de Saint-Céré.

En conséquence le Préfet du Lot a l'honneur d'inviter les héritiers inconnus de ladite Noémie Siérys, à prendre connaissance du testament, en l'étude de M<sup>e</sup> Landes, notaire à Saint-Céré, à donner leur consentement à exécution ou à produire leurs moyens d'opposition; le tout dans un délai de trois mois à partir de la date de la publication du présent avis.

#### Gourdon

**Pharmacie ouverte.** — C'est la pharmacie Meulou qui restera ouverte après-demain lundi, 8, courant.

**Obsèques.** — Vendredi dernier, 5 janvier, ont eu lieu les obsèques de M. Isidore, Victor-Jean, négociant, âgé de 80 ans, qui avait exercé pendant long temps les fonctions de conseiller municipal de Gourdon.

M. Isidore avait fait partie de nombreuses commissions et de la chambre de commerce du Lot. Il disparaît après une vie de labeur. Une nombreuse affluente avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Davidou, maire, lui a adressé le suprême adieu, au nom du conseil municipal, et a retracé sa vie. Nos condoléances à toute la famille.

**Réunion pour le dispensaire.** — Dimanche dernier, 4 janvier, à la mairie de notre ville, une réunion présidée par M. le docteur Fontanille, sénateur. Après une intéressante conférence de M. le Dr Coulou et de M. Trémollière, Directeur du Sanatorium de Montfaucon, les membres présents ont élu leur conseil d'administration et leur bureau.

Font partie du conseil d'administration: **Présidents d'honneur.** M. le sous-préfet de Gourdon, MM. les docteurs Cambornac et Constant, conseillers généraux,

Bessé et Mispoulet, conseillers d'arrondissement; Davidou, maire de Gourdon; Villadiou et Pons, délégués du conseil municipal; docteur Ferrière; Meulet, Cousinet, Lérable, Dubreil, Dauliac, Mlle Oddos, M. le Directeur du sanatorium de Montfaucon; M. le directeur du petit séminaire; MM. Delmas, directeur d'école, Jardel, instituteur en retraite; Mme Alfred Moulin; Mlle Delard (école privée), M. l'archipêtre de Gourdon, M. Bouygues.

Le bureau a été composé ensuite comme suit: **Présidents d'honneur.** M. Fontanille, sénateur, et M. le sous-préfet de Gourdon. **Président effectif.** M. G. Davidou, maire de Gourdon et président du conseil d'arrondissement. **Vice-Présidents.** MM. Villadiou, Malbec, Mlle Oddos, Secrétaire, M. Delmas, directeur de l'école de garçons. **Secrétaire-adjoint.** M. Jardel, instituteur en retraite. **Trésorier.** M. Bouygues.

Dans une prochaine réunion, le conseil d'administration se complètera par l'adjonction de membres appartenant aux autres cantons de l'arrondissement.

#### Labastide-Murat

**Nécrologie.** — Le jour du premier janvier, une foule émue et recueillie accompagnait à sa dernière demeure un des doyens de la commune, M. Vaysières Pierre.

Homme loyal et franc, sincère dans ses vieilles convictions républicaines, d'une intégrité au-dessus de tout éloge, le défunt n'avait pas d'ennemi.

Ses funérailles furent une imposante manifestation de sympathie pour sa veuve et sa famille éplorée, auxquelles nous adressons nos condoléances amicales.

**Travaux urgents.** — En ce moment, notre municipalité fait exécuter des travaux dans les rues de la ville pour l'écoulement des eaux pluviales. Ces travaux sont de première nécessité; mais, ce qu'il ne faudrait pas oublier, c'est notre cimetière, qui est dans un état déplorable.

Aucune rigole bordant les tombes n'est curée. Des broussailles entourent les tombes abandonnées et ressemblent à un fouillis inextricable. Après la cité des vivants, pensons à la cité des morts.

#### Martel

**Santé publique.** — Le docteur Durieux, Pierre, est nommé médecin-vaccinateur pour le canton de Martel, en remplacement du docteur Jules Durieux, son père, démissionnaire en sa faveur.

Il est alloué à M. Durieux, une somme de 300 fr. par an pour ces opérations.

#### Dégnac

**Probité.** — Mme Bos, Nathalie, l'aimable bouchère, si connue de tout le canton de Salviac, a trouvé devant son magasin de boucherie, un porte-monnaie renfermant une certaine somme. Elle le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Au nom de tous, et plus particulièrement de ses nombreux clients, nous adressons à Mme Bos, qui n'en est pas à sa première trouvaille, les plus sincères félicitations.

**Foire.** — Depuis quelques années, notre foire grasse du 5 janvier reçoit, par avance, le contre-coup de la grande foire des Rois de Gourdon qui, au point de vue des cours, est et reste toujours un grand point d'interrogation.

Voici les cours pratiqués sur les divers marchés:

Beufs de grasse, 120 à 140 fr. les 50 kg.; attelage, 2.300 à 3.200 fr.; bœufs, 500 à 800 fr.; moutons gras, 3 fr. le kg.; moutons d'élevage, 75 à 150 fr. pièce; oies grasses, 4 fr. 50 le 1/2 kg.; canards gras, 4 fr. 75; poules, 3 fr.; poulets, 3 fr. 25; lapins, 1 fr. 50; lièvres, 3 fr. 50, le 1/2 kg.; perdreaux, 7 fr. 50; foles gras, 12 fr.; œufs, 4 fr. la douzaine; ails, 2 fr. 50 la botte.

#### St-Germain

Les jours derniers ont eu lieu les obsèques de notre regretté compatriote, Bertrand Henri, mort des suites de la guerre, et dont le corps avait été ramené du front. Toute la commune avait tenu à honorer la dépouille de ce jeune héros; le corbillard disparaissait sous de belles couronnes, et au cimetière de beaux discours retraçant le brillant passé et les belles qualités du jeune homme, ont été prononcées par M. Bouy, notaire, et maire, Paul Sémir, notaire, et Louis Bourdier, fils de l'honorable greffier; tous ces discours ont vivement impressionné l'assistance et beaucoup de personnes avaient les larmes aux yeux. En cette pénible circonstance, nous adressons nos condoléances attristées à la famille.

**Réunion des A. P. G.** — La réunion de dimanche, malgré le mauvais temps,

à pleinement réussi. Les A. P. sont venus nombreux et de nouveaux camarades sont encore venus grossir les rangs, ce qui porte le total à 54. D'après les derniers rapports envoyés par la Fédération nationale, nos desiderata sont sur le point d'être réalisés. Il faut espérer que le Parlement fera bon accueil à nos derniers vœux, et que nous serons en partie dédommages des souffrances physiques et morales endurées dans les geôles allemandes.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

### Après l'échec de la Conférence

#### L'impression en Allemagne

De Berlin: Dans les milieux politiques et industriels, on considère comme très grave la situation créée par l'échec de la Conférence de Paris.

On s'attend généralement à une action énergique de la France. On espère cependant qu'une action éventuelle dans la Ruhr sera précédée d'un ultimatum de la part de la France.

Toutefois, on n'est pas aussi pessimiste qu'on l'aurait pu penser à pareille époque. Pour expliquer cet optimisme relatif, on fait valoir tout d'abord que la Commission des Réparations devra encore statuer sur la question et que, d'ici le 15 janvier, on peut encore trouver une solution provisoire, dilatoire, propre à empêcher le déclenchement immédiat des sanctions.

#### Départ des délégués belges

MM. Theunis et Jaspas sont partis ce matin, à 8 heures, pour Bruxelles.

M. Poincaré est venu à la gare du Nord et s'est entretenu longuement avec eux.

#### Berlin délibère

De Berlin: La situation, aggravée par l'échec de la Conférence, a fait hier l'objet de nombreuses discussions dans les ministères.

M. Roseberg, ministre des Affaires Etrangères a reçu les chefs des partis politiques.

#### L'attitude de l'Italie

Le marquis della Torretta, premier délégué italien à la Conférence de Paris, a déclaré à plusieurs journalistes italiens que les instructions de son gouvernement étaient très nettes: « Appuyer l'action de la France en toutes circonstances et se ranger à ses côtés au sein de la Commission des Réparations. »

#### Conseil des Ministres

Un Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, depuis 9 h. 30.

#### A Lausanne

De Lausanne: Titcherine a préparé, avec des délégués de la Bulgarie, la reprise des relations économiques et politiques entre la Russie et la Bulgarie, ainsi qu'un traité de commerce entre les deux pays.

Un dîner, offert hier soir par Titcherine, a scellé cette entente.

Paris, 13 h.

### QUE FERA LA FRANCE

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. Poincaré a rendu compte des conditions dans lesquelles s'était terminée la Conférence de Paris.

A la sortie du Conseil, M. Poincaré a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter au communiqué officiel.

#### A VENDRE

Propriété, contenance quarante hectares environ, comprenant: Prés, Vigne, Terre labourable, Bois, Friche, Maison d'habitation avec grange et hangars, située sur la Route Nationale N° 20, qui va de Paris à Toulouse.

Rapport. Pour tous renseignements s'adresser à M. CLUZEL, St-PIERRE-LAFEUILLE, par Pélaco (Lot).

#### ON DEMANDE

Un bon ouvrier et un apprenti Garage du Nord — CAHORS

## AVIS

Le 13 Janvier 1923, à 14 heures, à la Préfecture du Lot, sera procédé, par le Receveur des Domaines, à la vente de vieux papiers et d'objets hors d'usage, provenant de l'Administration des Contributions Indirectes.

### BANQUE POPULAIRE du QUERCY

401, boulevard Gambetta, CAHORS  
Société anonyme coopérative à capital variable  
Fonctionnant avec l'aide de l'ÉTAT  
et placée sous son contrôle

#### COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS PARTICULIERS

Devinez sociétaires de la Banque Populaire qui traite toutes les opérations de banque et de bourse aux meilleures conditions, vous y avez intérêt et vous participerez au développement du commerce et de l'industrie dans notre département.

La qualité de sociétaire s'acquiert en souscrivant une action de 100 francs et un droit d'admission de 10 francs.

Principales opérations: Escompte et recouvrement du papier de commerce. — Ouvertures de crédits en comptes courants. — Achats et ventes de titres. — Souscriptions aux émissions. — Paiement de tous coupons Français et étrangers. — Dépôts de fonds à vue rapportant intérêts.

La Banque Populaire se charge de la tenue de la comptabilité des petits commerçants et petits industriels, pour la déclaration du chiffre d'affaires.

BUREAUX ouverts de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le lundi matin excepté).

#### Demande d'emploi par Sténo-Dactylo

Pouvant fournir référence  
S'adresser Bureau du Journal

#### ON DEMANDE A ACHETER

plusieurs propriétés dans la région depuis 20.000 fr., sans limite au-dessus  
Faire offres de suite  
A M. L. VITRAC, banquier et courtier en immeubles, à SARLAT (Dordogne).

#### ON DEMANDE DES OUVRIÈRES

sans connaissance spéciale  
6, Faubourg Cabazat  
Travail assuré toute l'année

#### TAUPIN GIBET

Ne coûte que 5 francs le flacon pour tuer 4.500 taupes  
RÉMOUBRÉS EN CAS D'INSUCCÈS:  
Flacon d'essai 2 fr. Envoi franco contre 5.45 ou 2.45 d. CHAUVIN, Pharm., ROBERT-LE-ROTHOU (Bure-St-Louis) et toutes Pharmacies

#### TRAVAIL chez SOI MACHINES

laines et rectilignes. Catalogue gratuit.

#### LAINES

Bonneterie, Machines à coudre, Gros et Détail. La Laborieuse, 10, rue de la Charité, Lyon.

#### Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui  
Près des ateliers de MM. Bénestèbe- Artigal

#### ACHATS, ventes et dépôt de meubles et objets mobiliers. Occasions

#### ETUDE

#### M<sup>e</sup> E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

#### HUISSIER L. CAHORS

Samedi treize janvier 1923, à 14 heures, allées Fénelon, à CAHORS, il sera vendu aux enchères publiques:

1<sup>o</sup> une jument, Robe noire 1 m. 51.  
2<sup>o</sup> un cheval Bai 1 m. 57  
provenant de la gendarmerie.

## Remplacez

L'extrait de quinquina par la Quintonine. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne, non pas un litre de vin de quinquina, mais un litre d'excellent vin fortifiant. Le flacon de Quintonine, 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

## A VENDRE

Dans le Lot, propriétés de rapport et d'agrément de 9 hectares avec dépendances

— 14	18.000
— 17	35.000
— 17	60.000
— 20	80.000
— 25	20.000
— 30	160.000
— 35	35.000
— 38	70.000
— 55	55.000
— 56	60.000
— 220	50.000
	250.000

## MAISONS

de 3 pièces 11.000  
— 4 — 14.000  
— 8 — 20.000  
— 8 — 55.000  
— 10 — 50.000  
— 12 — 18.000  
— 12 — 70.000  
— 12 — 2.000  
— 12 — 30.000  
— 15 — 30.000  
— 15 — 30.000  
— 19 — 30.000

et plusieurs autres de 5.000 à 100.000 francs, jardins, vignes, terrains de culture et fonds de commerce de chaussures.

S'adresser à J. CAPUS, Agent d'affaires, à Saint-Laurent Lormie (Lot), ou à son Bureau, 2, rue Jean-Caviole, à CAHORS.

#### Pour cessation de Commerce A VENDRE

Deux Vaches, race bretonne et bordelaise EN PLEIN RENDEMENT

S'adr: M. BRU, propriétaire, à ARCAMBAL

## PARIS-LONDON Maison H. SOURDOIRE PARIS-LONDON

### MODE DE PARIS

#### « A la Femme Chic »

4, rue du Lycée  
CAHORS

#### « A la Femme Chic »

Pour cause d'agrandissement la Maison H. Sourdoire prévient sa nombreuse clientèle qu'elle va ouvrir au 1<sup>er</sup> Février 1923 une annexe

#### « A la Femme Chic »

Vêtements tout faits et sur mesures

#### « A la Femme Chic »

Importants ateliers de Haute Couture pour Dames sous la direction d'une Coupeuse de tout premier ordre.

#### CORBELLES DE MARIAGE

## AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur VERNE, Préfet honoraire et ancien Trésorier payeur Général, actuellement à Ismailia (Égypte), et leur famille;

Madame et Monsieur RÉMOND, Inspecteur d'Académie honoraire, et leur famille;

Madame et le Commandant KELLER, de l'État-Major de l'Armée du Rhin, et leurs enfants;

Madame Vve MORISOT et sa famille;

Madame et Monsieur DUMÉNIL, professeur à la Faculté de Toulouse, et leur famille;

Et tous les autres parents, Ont la douleur de vous faire part du décès à Mayence (Rhénanie) de

#### Madame Veuve E. HALLBERG

#### Née VERGÈS

leur mère, belle-mère, grand-mère, aïeule, sœur, belle sœur et tante, âgée de 78 ans. Les obsèques auront lieu dimanche à Albas à dix heures.

En raison de l'éloignement, il n'a pu être envoyé à temps des lettres de faire part. Prière de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## LUTHERIE -- PIANOS -- MUSIQUE

Vente, Echange, Expertise, Réparation

#### Accords et Réparations

Cours de Violon chaque Jeudi de 5 à 7 heures

#### J.-B. NOUYRIT, professeur, Cahors

## TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles

#### G. RIVIÈRE, Mécanicien

Bureaux: 2, place Rousseau, CAHORS

Prix les plus réduits



#### « A l'Homme Chic »

4, rue du Lycée  
CAHORS

#### « A l'Homme Chic »

Maison spéciale et la plus importante de la région pour tout Vêtement pour Hommes.

#### CHOIX CONSIDÉRABLES

et formes vraiment nouvelles à nos costumes tout faits

#### COUPE DERNIER CHIC

#### Importants Ateliers

DE COUTURE

Pour costumes sur mesures

avec coupeur de 1<sup>er</sup> ordre

ATTACHÉ À LA MAISON

## Cordonnerie générale

10, Rue Foch, 10 — CAHORS

#### la plus Élégante

#### La Chaussure

#### la Meilleure

#### aux prix les plus bas

#### En raison de l'ouverture de nos Magasins, toutes nos

#### Marchandises sont vendues aux Prix de

#### Fabrique.

#### Ne rien acheter sans voir nos Vitrines et nos Prix

Feuilleton du « Journal du Lot » 10

## L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

### PREMIÈRE PARTIE

V

— J'ai dit « indument » parce que le legs fait à l'État par le testateur ne pouvait avoir son plein effet, dans le cas de l'existence d'héritiers directs et que cette existence me paraît démontrée.

— Vous parait-il que vous parait-il? Et vous vous imaginez que l'État va lâcher une aussi grosse somme sur une simple succession?

— Je le crois, l'État ne peut retenir une succession qui ne lui appartient pas en entier, j'estime même que l'Administration devrait aller au-devant des justes réclamations des demandeurs. C'est une question d'équité.

— D'équité? Ah! vous en êtes encore là! Sachez, monsieur, que nous ne devons pas nous préoccuper d'équité, mais uniquement du droit, strict...

**Dura lex, sed lex...** Nous ne sommes pas ici pour faire du sentiment, jeune homme, mais pour sauvegarder les intérêts du Trésor.

Jacques écoute avec un commencement d'indignation cette théorie comode, exposée froidement par un agent trop soucieux de sa tranquillité et qui, par paresse, se dispose à étouffer une affaire aussi importante. Il frémit en songeant que les intérêts de Thérèse Somberton dépendent pour le moment du bon vouloir d'un employé borné et entêté, de l'espèce de Couturier. Il se creuse la tête pour trouver un moyen de gagner son chef à son opinion.

— Ainsi, monsieur, dit-il, en regardant Couturier dans le blanc des yeux, vous prenez sous votre responsabilité ce déni de justice? Vous refusez d'examiner l'affaire?

Couturier est un esprit craintif et prudent; il aime avant tout à mettre sa responsabilité à couvert.

— Je ne refuse rien, monsieur, réplique-t-il d'un ton rogue, je sais en quoi consiste mon devoir et je ne laisse à personne le soin de me tracer ma ligne de conduite. Donnez-moi ce dossier, j'étudierai l'affaire et, s'il y a lieu, je trouverai, moi, un biais pour en débarrasser l'Administration.

Et sans laisser à Jacques le temps de chercher une échappatoire, il réunit les pièces, rajuste la courroie du dossier, l'emporte sous son bras, et disparaît en serpentant dans l'entre-bâillement de la porte.

— Je suis un sot! songe Jacques, absolument déconfit, un triple sot! Mais tant qu'il y a le dossier, il va l'enterrer dans un coin et nous n'en

entendrons plus parler. Heureusement j'ai conservé ma note! Je vais la montrer

## Bibliographie

### LES ANNALES

Dans leur dernier numéro de l'année, les *Annales* publient la suite du sensationnel *Roman des Quatre*, écrit en collaboration par P. Bourget, Gérard d'Houville, H. Duvernois, Pierre Benoit; le 2<sup>e</sup> acte de *Catherine*, d'Henri Lavedan; des poèmes et articles signés Pierre Loti, Henri de Régnier, Comtesse de Noailles, Pierre Millevoy, Camille Flammarion, etc. Le numéro abondamment illustré: 75 centimes.

Les *Annales* et *Conférences* sont les deux revues les plus vivantes. En posséder la collection c'est avoir sous la main une incomparable bibliothèque.

### L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée  
Paraissant tous les Vendredis  
Sommaire du N° 52

Les industriels veulent-ils un roi? Lucien Romier, rédacteur en chef de la *Journal Industrielle*. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures: La Chambre en 1922: le bilan d'une année: Tryggvæ. — Affaires extérieures: Incertitudes: Jacques Bardoux, professeur à l'École des Sciences politiques; Le nouveau président de la République polonaise: Jacques Carles. — Notes et figures: Joints modernes: Georges Delaunay; Le piéton satisfait: A. de Bersaumont; New-York East side: Nantucket. — Littérature: Poètes anglais d'aujourd'hui: Jacques Chastenet. — Théâtre: A « l'Atelier »: Gérard Bauer. — Musique: Les concerts: Henry Bidou. — Arts industriels: Le mobilier moderne à Galliera: Henri Clouzot. — Enquêtes: La politique française et l'ordre européen (suite): Pierre Constans. — Questions coloniales: L'instruction en Indo-Chine: F. de Tesson. — L'expansion de la pensée française: La foire du Livre à Florence: Georges Girard. — Roman: Les amours de Lancelot du Lac (I): Jacques Boulenger. — Feuilles de la Semaine: Ce qu'on lit. — La vie financière: Léon Vigneault. — Faits de la semaine.

### LA NATURE

La *Nature* finit brillamment l'année. Son dernier numéro ne le cède en intérêt à aucun des 52 que nous avons eu le plaisir de lire et qui constituent une documentation unique au monde pour sa clarté et sa précision sur les progrès scientifiques et industriels de 1922.

On y trouve une étude géographique et technique sur le raid automobile qui vient de commencer à travers le Sahara, de

Tougouri à Tombouctou: itinéraire, aspect des régions traversées, types de voitures employées, ravitaillement, etc.

Puis une révision des appareils actuels de T. S. F., tels qu'on les vit à la première exposition de T. S. F. de Paris, organisée au dernier Concours Lépine.

Le poussier, ce déchet encombrant de la plupart des mines de houille, est maintenant utilisé. On va même jusqu'à broyer le charbon pour en faire! En effet, le charbon pulvérisé brûle mieux, plus complètement et plus régulièrement que les blocs, à la condition que les modes d'emploi soient parfaitement réglés. C'est ce qu'a réussi la Centrale thermique des mines de Bruay qui vient d'entrer en fonction et qui constitue la plus importante et la plus perfectionnée des chaufferies d'Europe au charbon pulvérisé.

Le Dr Beyne étudie la physiologie de l'aviateur et particulièrement sa respiration aux hautes altitudes.

Enfin, on trouve dans *La Nature* des documents écrits et photographiques intéressants sur les kangourous grimpeurs du Queensland.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.



## LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. Le N° 100 FOIS 0.50  
CE QUE LLE COÛTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS  
LES PLUS JOLIS OUVRAGES  
LES MEILLEURES RECETTES  
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la "Mode Pratique", vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

### LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 401 de la *Femme et l'Enfant* qui vient de paraître:

Les grandes familles à l'honneur, J.-L. Breton, ancien ministre de l'Hygiène sociale. — En montant la côte, la mouche du coche. — Un fait: les hôpitaux foyers de la race, Paul Coquemard. — Le foyer des familles nombreuses de Seine et Seine-Oise, Victor Hautefeuille. — La vie intellectuelle et morale: le billet de l'oncle; le théâtre; les livres. — Variété: Emotions sacrées: Noël... Noël... Jacques Toulemonde. — La corbeille à ouvrage, Mireille. — Un peu de médecine, beaucoup d'hygiène, D<sup>r</sup> M.-P. Weil. — Petits travaux, grandes économies ou l'art de se passer des autres, maître Jacques. — A travers les métiers féminins. — Le coin des mamans: puériculture; éducation: Mme Comolet Sue. — Courrier de quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — La mode pour les petits et pour les grands, Jacqueline Fortier. — Premier Noël: une saynète pour le 31 décembre; les trois Magelots musicaux; le bon Pauvre; la Vierge aus, oiseaux; le Noël du célibataire; réveils lons d'antan. — Economie ménagère: nos interviews culinaires; la femme chez elle; petit code des convenances et des usages; à la ferme et au jardin; santé, beauté, maintien. — Princesse de science, Colette Yver. — Petite correspondance, trait d'union, La Finette.

Abonnements: 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI<sup>e</sup>). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

### Marché de La Villette

4 Janvier 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...	3.407	1.049	2,30	2,10	1,60
Vaches...	1.361	109	4,00	3,50	3,25
Taureaux...	9.042	1.567	4,00	3,75	3,50
Moutons...	2.761	»	5,80	5,50	5,00
Porcs.....					

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs et moutons, un peu plus facile sur les veaux et porcs.

## VENTE

aux  
Enchères publiques  
à suite de faillite

Le 14 Janvier 1923, à 9 h. 1/2 et suivantes, à CASTELFRANC, sur la place, d'un mobilier comprenant: petite cuisinière, buffet, pendule à caisse, vaisselle, ustensiles de cuisine, linge, bicyclette, etc., et de marchandises diverses: chaussures, bougies, mercerie, bonneterie.

Pour renseignements, s'adresser à Monsieur ROUSSEAU, syndic, 6, rue du Maréchal-Joffre, 6, CAHORS.

### Etude de M. BOYER

HUISSIER A CAHORS  
Place du Palais  
Successor de M. MOURGUES

## VENTE

aux  
Enchères publiques  
par suite de  
SAISIE-EXÉCUTION

L'an mil neuf cent vingt-trois et le dimanche sept Janvier, à deux heures et demie du soir, au lieu dit Carrière, commune de Cleurac (Lot), il sera procédé par suite de saisie-exécution au préjudice de Léonie JOUAN, par le ministère de Monsieur BOYER, huissier à Cahors, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers tels que: table de cuisine, pendule à caisse en noyer, table, chaises, buffet, armoire et objets divers. La vente sera faite au comptant sous peine de folle enchère. Il sera perçu le dix pour cent sur le prix de vente.

Signé: BOYER.

## SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola  
Achats et Vente d'Objets  
Anciens et Modernes

### ETUDES

de  
Maitre GENILLET  
Huissier à Lacapelle-Marival (Lot)  
de  
Maitre SERINDOU  
Avoué à Figeac (Lot)  
et de  
Maitre FONTANGES  
Docteur en Droit  
Avoué à Figeac (Lot)

## VENTE DE MEUBLES

ET  
D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Il sera procédé le **Dimanche quatorze janvier mil neuf cent vingt-trois** et jours suivants s'il y a lieu, à une heure du soir, au village du Mas del Prat, commune de Montet et Bouxal (Lot), par le ministère de Maitre GENILLET, huissier à Lacapelle-Marival, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de meubles, linge et objets mobiliers dépendant de la succession de Madame Marie DOLLIQUE, en son vivant, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Pierre DOLLIQUE, demeurant avec lui, audit lieu de Mas del Prat, ainsi que de la communauté ayant existé entre eux.

Les objets à vendre comprennent notamment des lits, tables, chaises, des ustensiles de cuisine, du linge, etc....

En outre seront vendues une paire de vaches, une génisse et un jument.

Cette vente aura lieu en exécution d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Figeac, en date du vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Elle sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur au comptant,

sous peine de folle enchère et il sera perçu 12 pour cent en sus du prix pour frais de vente.

Pour extrait conforme.  
SERINDOU,  
FONTANGES, avoués.

Pour tous renseignements s'adresser à Maitre GENILLET, huissier à Lacapelle-Marival, et à Maitres SERINDOU et FONTANGES, avoués à Figeac.

### Etude de Maître ARMAND

NOTAIRE A DECAZEVILLE

## VENTE

DE  
Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Maître ARMAND, notaire à Decazeville (Aveyron), le vingt décembre mil neuf cent vingt-deux, Monsieur RAYSAC Auguste-Albert, négociant, demeurant à Figeac (Lot), rue de la République, a vendu à Monsieur GRÉS Pierre, dessinateur, et Madame ANDRIEU Rachel, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Decazeville, rue Cayrade, numéro 47, le fonds de commerce de chaussures exploité à Figeac, rue de la République et rue Caviale, par Monsieur RAYSSAC, sous le nom de **Chaussures Rayssac**, comprenant le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, le mobilier et matériel d'exploitation, et les marchandises existant en magasin.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les 10 jours qui suivront la publication de la présente insertion et seront reçues par Monsieur et Madame GRÉS, au siège du fonds vendu, à Figeac (Lot), rue de la République et rue Caviale.

La présente insertion renouvelle celle parue dans ce même journal le 28 Décembre 1922.

Pour deuxième insertion:  
ARMAND, notaire.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant: M. DAROLLE.

Etudes de M<sup>e</sup> L. SOLIGNAC, notaire à Puybrun (Lot)  
et de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

# VENTE SUR LICITATION D'IMMEUBLES bâtis et non bâtis

sis communes de PUYBRUN et TAURIAC, canton de Bretenoux (Lot)  
et de BILHAC, canton de Beaulieu (Corrèze)

Adjudication fixée au **DIMANCHE VINGT-HUIT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS à QUATORZE HEURES**  
en l'étude et par devant M<sup>e</sup> SOLIGNAC, notaire à Puybrun

En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-trois septembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Il sera procédé le **DIMANCHE VINGT-HUIT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES**, en l'étude et par devant Maître SOLIGNAC, notaire à Puybrun, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessus désignés, dépendant de la succession de Monsieur François LABORIE, quand vivant, propriétaire, demeurant à Puybrun.

Cette vente est poursuivie à la requête de:  
1<sup>o</sup> Madame Marie-Louise LABORIE, sans profession et M. Jules BOURLIOT, cultivateur, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Villandry, commune de Saint-Laurent, canton de Guéret (Creuse);  
2<sup>o</sup> Monsieur Charles GOUMY, ancien employé de la Compagnie d'Orléans, demeurant à Villeregrange, commune de Saint-Vrieux-les-Bois, canton d'Ahun (Creuse), agissant comme tuteur légal de Charles-Marius LABORIE, son petit-fils, mineur, issu du mariage de François LABORIE avec dame Marie-Zélie GOUMY;  
3<sup>o</sup> Madame Marguerite, dite Léa MALVY, sans profession, veuve de Monsieur Jean-Baptiste LABORIE, demeurant à Cleurac, agissant comme tutrice légale de Marie-Jeanne LABORIE, sa fille mineure, issue de son mariage avec ledit Jean-Baptiste LABORIE.

Liciteurs ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de:  
1<sup>o</sup> Monsieur Adolphe BRUYÈRE, gendarme en retraite, demeurant à Gintrac, pris en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Charles-Marius LABORIE, nommé à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Bretenoux, le sept septembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré;

mineure Marie-Jeanne LABORIE, nommée à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Souillac, sous sa date enregistrée.

### DÉSIGNATION

DES

### Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE

AU CAHIER DES CHARGES

### LOTISSEMENT

### MISES A PRIX

#### PREMIER LOT

Le premier lot comprendra:  
1<sup>o</sup> un enclos comprenant maison, sol, puits et puits situés à Puybrun, paraisant portés à la matrice cadastrale, sous les numéros 204 et 205, section B, pour une superficie de deux ares douze centiares, confrontant: du nord et du midi à Rocca, du levant à Lasfargues et du couchant à rue publique.

2<sup>o</sup> et une ancienne vigne, située au lieu dit « Combe de Marty », commune de Puybrun, paraisant portés à la matrice cadastrale sous le numéro 448 p, section A, pour une contenance de dix-sept ares vingt centiares, confrontant vers levant à Durand, vers midi à Grauvall (les héritiers), vers nord à chemin de servitude et vers couchant à Bruyère.

La mise à prix de ce lot sera de mille deux cents 1.200 fr. francs, ci .....

#### DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra:  
1<sup>o</sup> un immeuble en nature de grange, sol, puits, jardin et moitié d'un puits, situés à Puybrun, paraisant portés à la matrice cadastrale, sous le numéro 160 p, section B, pour une superficie de cinquante centiares, confrontant vers

midi à rue publique, vers levant, vers nord et vers couchant à Barrade;

2<sup>o</sup> et une friche, autrefois vigne, située sur la commune de Puybrun, au lieu dit « Pech Verdier », paraisant portés à la matrice cadastrale sous les numéros 266 p, 266 p, et 267 p, section A, pour une contenance de dix-huit ares quinze centiares, confrontant à Verdier, à Labrousse Pierre, à Trassy, à Grafeuille et à chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de huit cents 800 fr. francs, ci .....

#### TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra:  
1<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Camp de Bétaille », commune de Puybrun, paraisant portés à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 774 p, 776 et 779 p, section B, pour une contenance de quatre-vingts ares quatre-vingts centiares, confrontant du nord à Laval, du levant à Chapou Amédée et chemin de servitude, du midi à Labrousse et du couchant audit Monsieur Chapou et Crey;

2<sup>o</sup> et une terre au lieu dit « Le Bourgnou ou Ile de Barrié », commune de Tauriac, paraisant portés à la matrice cadastrale de ladite commune, sous le numéro 1112, section D, pour une contenance de sept ares trente centiares, confrontant du nord à Gambert, du levant à Lasfargues, du midi à Feyt et du couchant à Bruyère.

La mise à prix de ce lot sera de douze cents francs, 1.200 fr. ci .....

#### QUATRIÈME LOT

Ce quatrième lot comprendra:  
Une terre située au lieu dit « Ruisseau de Lugues », commune de Puybrun, paraisant portés au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 957 de la section B, pour une contenance de huit ares trente-cinq centiares, mais devant avoir environ douze ares, confrontant du nord à Thieyre, du levant à Dufau, du midi à la route et du couchant à Verdier.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, 200 fr. ci .....

#### CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot comprendra:  
Une terre située au lieu dit « Ruisseau de Laques », commune de Puybrun, paraisant portés au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 996 et 998 p, section B, pour une contenance totale de vingt-neuf ares vingt centiares environ, confrontant du nord à Bruyère, du levant et du couchant à ruisseau et du midi à Barrade.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, 300 fr. ci .....

#### SIXIÈME LOT

Le sixième lot comprendra:  
1<sup>o</sup> une terre au lieu dit « Mas de Vergnes », commune de Tauriac, près le Mas de Borie, paraisant portés à la matrice cadastrale sous le numéro 1184, section D, pour une contenance de douze ares vingt centiares, confrontant du nord à Plagne, du levant à Roche Amédée, du midi à Douillac et du couchant à Esturgie, sentier de service entre;

2<sup>o</sup> et une terre au lieu dit « Bourgnou ou Ile Barrié », commune de Tauriac, de la contenance de quatre ares environ, paraisant portés à la matrice cadastrale sous le numéro 1092 section D, confrontant du couchant à la veuve Puy, du nord à Plagne, du levant à Sédras et veuve Louradour et du midi à Gary Célestine.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, 200 fr. ci .....

#### SEPTIÈME LOT

Le septième lot comprendra:  
Une terre située au lieu dit « Broche ou Rouzil » ou au « Gourg », commune de Tauriac, paraisant portés à la matrice cadastrale sous le numéro 163 section C, pour une contenance de cinq ares, quatre-vingt-dix centiares, confrontant à chemin public, à Delpech, à Dayma et à la veuve Puy.

La mise à prix de ce lot sera de soixante francs, 60 fr. ci .....

#### HUITIÈME LOT

Le huitième lot comprendra:  
Un pré aux « Cavailles », commune de Tauriac, d'une contenance de douze ares environ, confrontant du nord au bras de la Dordogne, du levant à Pierre Dufau, du midi à Madame Granouillac et du couchant à Verdier.

La mise à prix de ce lot sera de quatre-vingts francs, 80 fr. ci .....

gne, du levant à Pierre Dufau, du midi à Madame Granouillac et du couchant à Verdier.

La mise à prix de ce lot sera de quatre-vingts francs, 80 fr. ci .....

#### NEUVIÈME LOT

Le neuvième lot comprendra:  
1<sup>o</sup> un pré aux « Cavailles », commune de Tauriac, de la contenance de six ares environ, confrontant du nord aux héritiers Loussac, du levant à Thieyre, du midi à l'immeuble ci-dessus compris sous le numéro 2 du présent lot et du couchant à Eugène Doumazane;

2<sup>o</sup> et un autre pré au dit lieu de « Cavailles », contenant environ douze ares, confrontant au pré ci-dessus (numéro 1 du présent lot), et à propriétés Doumazane Eugène, Thieyre, Puy, Audubert Henri et Soulié Léon de deux côtés.

La mise à prix de ce lot sera de cent vingt 120 fr. francs, ci .....

#### DIXIÈME LOT

Le dixième lot comprendra:  
Un autre pré au même lieu des « Cavailles », contenant environ douze ares, confrontant du nord au canal de la Dordogne, du levant et du midi à Lasfargues et du couchant à Bruyère.

La mise à prix de ce lot sera de soixante francs, 60 fr. ci .....

#### ONZIÈME LOT

Le onzième lot comprendra:  
Un pré au lieu dit « Croissant », commune de Tauriac, d'une contenance d'environ dix-huit ares, confrontant du nord à Roine, du levant à veuve Puy, du midi à la Dordogne et du couchant à Verdier.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, 100 fr. ci .....

#### DOUZIÈME LOT

Une vigne ou ancienne vigne située au lieu dit « Les Pointues », commune de Bilhac (Corrèze), paraisant portés à la matrice cadastrale sous le numéro 112 section B, pour une contenance de neuf ares quatre-vingts centiares, confrontant à chemin public, Dupuy

Pierre de Rodemale, Bruyère et à deux chemins.

La mise à prix de ce lot sera de vingt francs, 20 fr. ci .....

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Puybrun et de Tauriac, canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac, département du Lot, et de Bilhac, canton de Beaulieu, arrondissement de Brive, département de la Corrèze.

Il seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par Maître SOLIGNAC, notaire à Puybrun, a été déposé en son étude où chacun peut en prendre communication.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombant à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Le deuxième lot de huit cents francs, 800 fr. ci .....

Le troisième lot de douze cents francs, 1.200 fr. ci .....

Le quatrième lot de deux cents francs, 200 fr. ci .....

Le cinquième lot de trois cents francs, 300 fr. ci .....

Le sixième lot de deux cents francs, 200 fr. ci .....

Le septième lot de six cents francs, 600 fr. ci .....

Le huitième lot de quatre-vingts francs, 80 fr. ci .....

Le neuvième lot de cent vingt francs, 120 fr. ci .....

Le dixième lot de six cents francs, 600 fr. ci .....

Le onzième lot de cent francs, 100 fr. ci .....

Le douzième lot de vingt francs, 20 fr. ci .....

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme: Figeac, le vingt-huit décembre mil neuf cent vingt-deux.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson ou à Maître SOLIGNAC, notaire à Puybrun, chargé de la vente.

Le premier lot de douze cents francs, 1.200 fr. ci .....